VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE ETAT CIVIL

ARRÊTÉ N°2025ARRT204

OBJET : DELEGATION DE FONCTION
OFFICIER D'ETAT-CIVIL
A MME Sophie BOQUET,
Conseillère Municipale

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU la loi du 05 avril 1884,

VU l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'empêchement du Maire et des Adjoints en exercice,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Madame Sophie BOQUET, Conseillère Municipale de la Commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concourt avec nous, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil.

ARTICLE 2 :
En sa qualité d'officier d'état civil, **Madame Sophie BOQUET** célébrera la cérémonie qui aura lieu :

Le samedi 26 juillet 2025

en la Mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

ARTICLE 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie.

Publié le 01 JUIL. 2025

Pour extrait conforme
En Mairie le 27 juin 2025
Le Maire
Véronique NEGRET

MAIRIE de VILLENEUVE LES MAGUELONE ★ Hérault ★

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.